



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg



Luxembourg, le 29 mars 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une série de questions à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse concernant l'Ecole Charlemagne.

L'Ecole Charlemagne est une école privée francophone, ayant obtenu son autorisation d'ouverture par le Conseil de gouvernement le 17 juillet 2010. L'école en question compte une centaine d'élèves et une douzaine d'enseignants.

De 2010 à 2014, l'Ecole Charlemagne a occupé des locaux dans l'enceinte de l'Ecole Henri VII au Limpertsberg, locaux qui lui avaient été attribués par la Ville de Luxembourg.

Depuis 2015, l'Ecole Charlemagne est hébergée par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse sur son site Edupôle de Walferdange. Cependant il ne s'agit là que d'un hébergement temporaire puisque vu leur état de vétusté, les locaux occupés par l'Ecole Charlemagne à Walferdange seront bientôt démolis.

Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse vient d'ailleurs de le rappeler par courrier en date du 9 mars 2017 aux responsables de l'Ecole Charlemagne. Dans cette même lettre, Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse demande qu'on lui communique le plus rapidement possible les futurs locaux que l'Ecole Charlemagne envisage d'occuper pour l'année scolaire 2017-2018.

Or, depuis plus de 2 ans, les responsables de l'Ecole Charlemagne sont à la recherche d'un terrain pour y construire des locaux pouvant accueillir jusqu'à 160 enfants. Néanmoins aucune des nombreuses démarches initiées par ces derniers n'a abouti à ce jour ; la dernière en date envisageait un déménagement vers l'école primaire de Neudorf libérée par la construction d'une nouvelle école au Pfaffenthal. Entretemps, cette option a été rejetée définitivement par Madame la Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Par conséquent, l'Ecole Charlemagne se retrouve à l'heure actuelle dans la situation précaire de ne pas disposer de locaux pour la prochaine rentrée scolaire.

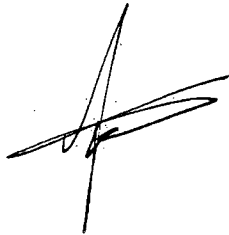
En tenant compte de ce qui précède, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse:

- Monsieur le Ministre est-il au courant de la situation précaire dans laquelle se trouve

l'Ecole Charlemagne qui pour l'heure ne dispose pas de locaux pour la prochaine rentrée scolaire ?

- Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre est-il disposé à aider les responsables de l'Ecole Charlemagne dans leurs démarches pour trouver un hébergement définitif à leur école et de cette manière rassurer les élèves et leurs parents ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre plus parfaite considération.



Martine Hansen

Députée



Serge Wilmes

Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse
Affaires générales

Luxembourg, le 6 avril 2017



Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne: question parlementaire N° 2871 des Députés Martine Hansen et Serge Wilmes

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire posée par les honorables Députés Hansen et Wilmes.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 6 avril 2017

Affaires générales

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

**Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la
question parlementaire N° 2871 des Députés Martine Hansen et Serge Wilmes**

Par leur question parlementaire, les honorables députés s'enquièrent de la situation relative aux infrastructures de l'Ecole Charlemagne.

La convention de mise à disposition des locaux sur le site eduPôle, signée en novembre 2015, vient à échéance le 31 juillet 2017 et aucune tacite reconduction n'était prévue après cette date. Or, l'Ecole Charlemagne vient de m'informer qu'elle n'a pas encore trouvé une solution pour la prochaine rentrée scolaire mais que plusieurs pistes pour louer un terrain afin d'y installer des bâtiments modulaires sont en train d'être étudiées. Vu la situation d'urgence et vu le fait que d'après les responsables de l'école une solution modulaire pourrait être trouvée à court terme, j'ai décidé de proposer à l'école que la convention de mise à disposition des locaux sur le site eduPôle soit exceptionnellement prolongée d'une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 juillet 2018.



Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse